

Séance du 4 février 2005

VŒU AU GOUVERNEMENT

RELATIF À LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRE

Le 1^{er} février 2005

Les armes nucléaires sont des armes de destruction massive uniquement dirigées vers les populations civiles.

Utilisées par deux fois dans l'histoire de l'Humanité, leur prolifération accroît le danger d'un nouvel usage volontaire ou accidentel.

Pour faire face au danger de cette prolifération, la communauté internationale a estimé dès 1970 qu'il n'y avait qu'une seule issue possible, leur élimination.

Cette élimination a été prévue, non à travers le recours à la guerre, mais dans le cadre d'un traité international, le Traité de non-prolifération (TNP) signé par la totalité des Etats du monde sauf l'Inde, le Pakistan et Israël. La Corée du Nord s'en est retirée en 2003.

Pourtant la prolifération se poursuit et son danger a été de nouveau révélé à plusieurs reprises récemment.

Aussi est-il urgent de s'engager sans plus tarder dans l'élimination de ces armes de destruction massive en réalisant ce qui a été signé.

Pour préserver l'avenir de la Région Poitou-Charentes, de notre planète et des générations futures, Le Conseil Régional du Poitou-Charentes demande à Monsieur le Premier Ministre et au Gouvernement

- **L'application immédiate du TNP (Traité de non-prolifération) et en particulier de son article VI qui prévoit l'élimination des armes nucléaires sous contrôle international strict et efficace,**

- **Que la France prenne des initiatives majeures pour l'application du TNP dans la perspective de la conférence de révision du TNP qui aura lieu à l'ONU à New York en Mai 2005.**